

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le trois février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 23 janvier 2015.

Etaient présents : Béatrice BLASZCZYK, Perrine FORZY, Christian HOMMAND, Laurent LEMETAIS, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Catherine TRAINA, Benoît MORELLET  
Absent excusé : Christophe VOILLARD, Agathe FORTIN, Patricia LEROUX  
Membres en exercice : 11

Le Conseil a choisi pour secrétaire Alexandre QUILLET

Après approbation du dernier procès-verbal, suite à l'accord des conseillers pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération modificative au budget 2014, l'ordre du jour a été étudié comme suit

### 1. Délibération modificative au budget 2014 :

Nous avons prévu, selon les informations données à l'époque des prévisions budgétaires, la somme de 12 331€ pour le reversement au Trésor Public au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Il se trouve que la somme exacte est supérieure de 61€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification budgétaire n° 2 suivante

Chapitre 11 Charges à caractère général	
Au 6061 Fournitures non stockables	- 61€
Chapitre 14 Impôts et taxes	
Au 73923 Reversement au FNGIR	+61€

### 2. Convention de mise à disposition de service pour l'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes :

Madame le Maire informe que la Loi ALUR promulguée le 24 mars 2014, prévoit dans son article 134 de donner une base législative au retrait des services de l'Etat en matière d'Application du Droit des Sols (ADS) en modifiant l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme.

Les communes de moins de 10 000 habitants et les EPCI de moins de 20 000 habitants, compétents en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, pouvaient jusqu'à présent disposer gratuitement des services de l'Etat.

Le seuil de mise à disposition gratuite des services de l'Etat est réduit avec la loi ALUR aux seules communes qui ne font pas partie d'un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus, ou aux EPCI compétents regroupant des communes dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants.

Les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants et dotées d'un document d'urbanisme doivent donc reprendre l'instruction des autorisations d'urbanisme d'ici le 1er juillet 2015 (sauf pour certaines communes au RNU et Cartes Communales).

Afin de faire bénéficier à ses communes membres d'une expertise dans ce domaine, la CDC du Canton d'Etrépagny propose à ses communes membres, compétentes en matière d'autorisations d'urbanisme, d'instruire en leur lieu et place les autorisations d'urbanisme qui résultent d'une réglementation législative (code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation) mais aussi des prescriptions édictées au niveau régional et local. Pour ce faire, la CDC du Canton d'Etrépagny et les 5 autres communautés de communes du territoire du Pays du Vexin Normand ont créé un « Service d'Instruction Mutualisé » qui permettra d'atteindre des seuils de compétences et

d'économie d'échelle pertinents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention qui la liera à la Communauté de communes pour accéder au service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme entre les 6 communautés de Communes du Pays du Vexin Normand.

### 3. Adoption du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes

Madame le Maire informe que la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 oblige les Communautés de Communes à élaborer, avant mars 2015, un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

A ce titre, la Communauté de Communes du Canton d'Etrépagny a cherché à déterminer les secteurs d'activités des communes et de la Communauté pour lesquels une mise en commun de moyens (services, matériels, patrimoine...) est jugée pertinente.

La commission « mutualisation des services » de l'association des maires du canton et le Bureau de la Communauté de Communes se sont réunis le 29 septembre 2014 pour établir l'Etat des Lieux de la mutualisation à l'échelle de leur territoire.

Une séance, co-organisée par l'association des maires du canton et la Communauté de Communes le 13 octobre 2014, a réuni les maires des communes constituant la Communauté de Communes. Cette séance a permis, à partir de « l'Etat des Lieux », d'élaborer un « Diagnostic partagé » déterminant les pistes de mutualisation les plus opportunes.

La commission « mutualisation des services » de l'association cantonale et le Bureau de la Communauté de Communes se sont réunis le 17 novembre pour formaliser l'organisation de la mutualisation dans un schéma de mutualisation.

Enfin le Conseil Communautaire a validé le schéma présenté ce jour.

Lecture faite, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, à l'unanimité, ont approuvé le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes du canton d'Etrépagny.

### 4. Convention de mandat portant réalisation d'aménagement sur route départementale avec le Conseil Général

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé à la Commune, au titre des amendes de police, une subvention de 7 484€ pour les réparations d'avaloirs, regards du réseau d'eaux pluviales sur la RD6.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat portant réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD6 qui lie la Commune au Conseil Général pour l'utilisation de la subvention.

### 5. Questions diverses

#### PLU :

En attente d'informations à venir de la part du cabinet d'études Ldl.

#### Etude de faisabilité pour l'évolution de nos bâtiments mairie école :

Madame le Maire informe que le Conseil Général a accordé la somme de 2 575€ représentant 50 % des frais d'étude au titre du développement local.

Le groupe de villageois qui travaille sur un projet de nouvelles activités s'oriente, pour l'instant, dans un 1er temps, vers la création d'un marché périodique de produits locaux

Remplacement du photocopieur par une imprimante.

Suite à l'avis du Conseil, Madame le Maire a opté pour le remplacement du photocopieur (2 304€HT) par une imprimante (800€HT). Un grand merci à Christian Hommand qui nous dépanne car mise en œuvre laborieuse. La question de l'achat d'un 2ème ordinateur est posée.

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle :

Madame le Maire informe que la Commune a bénéficié, au titre de l'année 2014, de 24 653€ sur le FDPTP sur les 27 242€ espérés.

Abri bus :

La demande de subvention auprès du Conseil général sur la base des devis de MM. Poiret et le Huérou est en cours.

Archivage :

Les 4 portes sur les étagères de l'annexe pour l'archivage sont posées.

Restauration du calvaire du clos Thorel et de l'horloge de l'église :

Afin de préserver un patrimoine auquel les Gamachois sont largement attachés et au vu des contraintes budgétaires de la Commune,

Au vu des devis d'un montant de 2 314.86 €HT pour la restauration du calvaire du clos Thorel et d'un montant de 2 804 €HT pour la restauration de l'horloge de l'église,

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire une demande d'aide auprès de Monsieur Ladislas Poniatowski, sénateur de l'Eure, au titre de la restauration des édifices culturels et du petit patrimoine à caractère architectural non protégés.

Demande pour la couverture du local technique :

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de demander une aide auprès de M. Maurey, sénateur.

Demande de subvention classe de découverte des CM2 du regroupement pédagogique de Vesly :

Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme de 20€ par enfant concerné par ce voyage.

St Eloi, Arbre de Noël des enfants, rassemblement républicain, vœux 2015 :

Madame le Maire félicite les conseillers pour leur implication à l'occasion de différentes manifestations.

Défibrillateur :

Un apprentissage sera organisé un samedi à 17 heures.

Sortie villageoise :

Une sortie sera étudiée ; l'idée de Biotropica a été émise.

Procès verbal du dernier comité du SIEGE :

Le document est à disposition à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.